

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DECISIONS DU MAIRE**

**2026.31 – Demande de subvention à la Mutualité Sociale Agricole pour l'organisation d'un séjour culturel en faveur du groupe Oxy'Jeune.**

Monsieur le Maire de Maïche,

VU l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 2026.03.02 du 20 mars 2026 donnant délégation à Monsieur le Maire d'exercer, au nom de la Commune, la présente délégation, de demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions ponctuelles dans la limite de 100 000 € HT.

VU l'appel à projets du dispositif « Grandir en Milieu Rural » proposé par la Mutualité Sociale Agricole,

CONSIDÉRANT que la Commune est intéressée par cet appel à projet dans le cadre de ses actions menées en faveur de la jeunesse et notamment pour le groupe d'adolescents Oxy'Jeune qu'elle accompagne.

CONSIDÉRANT qu'il est important de favoriser l'accès à la culture, de développer l'autonomie des jeunes et de renforcer la cohésion du groupe, et afin de soutenir financièrement le projet de séjour culturel en contrepartie de l'engagement des jeunes dans la vie locale de la commune et par des actions citoyennes et participatives,

**DECIDE**

**Article 1** : Il est décidé de solliciter une subvention auprès de la Mutualité Sociale Agricole dans le cadre de son appel à projet « Grandir en Milieu Rural » et de signer tout document afférent à cette demande.

**Article 2** : La présente décision est transmise à Monsieur le Préfet du Doubs et inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal qui en aura connaissance lors d'une prochaine séance.

Maïche, le 20 avril 2026  
**Le Maire,**  
**Régis LIGIER**



Accusé de réception en préfecture  
025-212503569-20260420-2026-31-AU  
Date de télétransmission : 23/04/2026  
Date de réception préfecture : 23/04/2026

**Ville de Maïche**

Hôtel de Ville - rue du Général de Gaulle - BP 39 - 25120 Maïche

Tél. : 03 81 64 03 01 - Courriel : [contact@mairie-maiche.fr](mailto:contact@mairie-maiche.fr)